

# **Glossaire**

## **enfance pauvre DROS**

### **COLLOQUE JEUNES du 15 juin 2010**

#### **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) :**

Cette prestation permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée d'un enfant. Elle comprend : une prime à la naissance versée du 5<sup>ème</sup> mois de la grossesse jusqu'à la naissance, une allocation de base versée jusqu'aux trois ans de l'enfant, un complément de mode de garde et un complément de libre choix d'activité. Cette prestation est soumise à condition de ressources.

#### **Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) :**

Prestation qui peut être versée aux familles avec au moins un enfant âgé de moins de 3 ans, dont au moins l'un des parents travaille à temps partiel ou a totalement cessé son activité professionnelle. Le montant de cette prestation s'élève à 552 € en cas de cessation complète d'activité.

#### **Complément de Mode de Garde (CMG) :**

Prestation qui peut être attribuée aux ménages ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, afin de faire garder son enfant par une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche.

#### **Revenu de Solidarité Active (RSA) :**

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine, le Revenu de Solidarité Active remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Le dispositif RSA s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, exerçant ou non une activité. Ce dispositif se compose de deux volets :

- une incitation financière, qui vise à garantir un revenu qui varie en fonction des ressources et de la composition du foyer,
- un accompagnement dans ou vers l'emploi, afin de favoriser l'accès à un emploi durable par la mise en œuvre d'un accompagnement social et/ou professionnel.

Le RSA peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Il est versé par les Caisses d'Allocations Familiales et n'est pas limité dans le temps, la personne peut conserver le même montant de RSA tant que sa situation ne change pas. L'Etat et les départements cofinancent cette nouvelle prestation.

Le RSA a deux composantes :

- le RSA socle (anciennement RMI et API) comportant une majoration pour les parents isolés,
- le RSA activité.

Les personnes sans activité bénéficieront du RSA socle, les personnes actives pourront bénéficier du RSA activité seulement ou cumulé au RSA socle.

#### **Bas Salaires :**

Par convention, les bas salaires sont les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population.

#### **AFPA : Association pour la formation professionnelle des adultes**

L'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est une association subventionnée par l'Etat.

Elle organise principalement des formations longues (en général six mois à temps plein) pour des demandeurs d'emploi mais aussi des stages en faveur de salariés, au titre du congé individuel de formation (CIF) ou du plan de formation d'entreprise

**BDF : Budget de famille**

Réalisée par l'Insee tous les cinq ans environ, l'enquête Budget de famille (BDF) vise à étudier les dépenses et les ressources des ménages résidant en France (métropole et DOM).

La totalité de leurs dépenses, leur montant et leur nature sont enregistrés et ventilés dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires (la COICOP), compatible avec la nomenclature de la comptabilité nationale.

L'enquête relève aussi les ressources des ménages, qu'il s'agisse des revenus individualisables (salaires, revenus d'activités indépendantes...) ou de ceux perçus au niveau du ménage (allocations, transferts entre ménages...).

L'enquête BDF est menée auprès d'un échantillon de ménages (au sens des enquêtes auprès des ménages) dits "ordinaires", en France métropolitaine et dans les DOM.

**Chômage :**

Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un "halo" autour du chômage.

Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.